



Défi « J'y vais ! »

Changer nos habitudes pour des modes de déplacements durables

Du 14 au 27 septembre 2020

DOSSIER DE PRESSE

26 août 2020

Sommaire

- *Edito*
- *Histoire du défi*
- *Principe et objectif*
- *Les trois défis*
- *Les modes de déplacements retenus*
- *Informations pratiques*
- *Périmètre du défi*
- *Un défi solidaire*
- *Ils nous soutiennent*
- *Rejoignez-nous*

Edito

Le défi « J'y vais ! » 2020 aura une saveur particulière cette année, pour plusieurs raisons.

- La première, c'est qu'il s'étend désormais sur **l'ensemble de la région Grand-Est** et compte déjà 24 territoires partenaires ! L'objectif étant de mobiliser l'ensemble des territoires de la région à rejoindre le défi pour les années à venir.
- La seconde, est qu'en 2019, il y a eu en Grand Est 22 lauréats de l'appel à projets « Vélo et Territoires » qui vont travailler sur la **définition de schémas directeurs cyclables et, plus largement, sur leur politique vélo**. Ça promet un beau développement de ce moyen de transport dans les prochaines années. Ce défi est également multimodal. Il permet de valoriser le « **se déplacer autrement qu'en voiture en solo** » sur les territoires plus ruraux, via des modes de déplacement alternatifs (bus, covoiturage, train, etc.).
- La troisième raison est que la crise liée au COVID 19 a permis de réaliser concrètement quel était l'impact des transports sur la qualité de l'air et que pour essayer de maintenir un bas niveau d'émissions, avoir un **mode de déplacement alternatif est vraiment pertinent**.

Le Défi 2020 c'est aussi l'occasion donnée aux participants de montrer leur solidarité puisque les kilomètres parcourus seront convertis en **dotation financière au bénéfice des personnels soignants**.

Ce défi est une **co-construction entre les 24 territoires partenaires et l'association Vélo et Mobilités Actives** qui en assure la coordination. **L'ADEME soutient cet événement** et remercie l'ensemble des acteurs contribuant à ce projet, qui a encore de beaux jours devant lui.

Bon Défi à tous !

Jean-Pierre BEHAXETEGUY
Ingénieur mobilité durable
ADEME - Direction régionale Grand Est



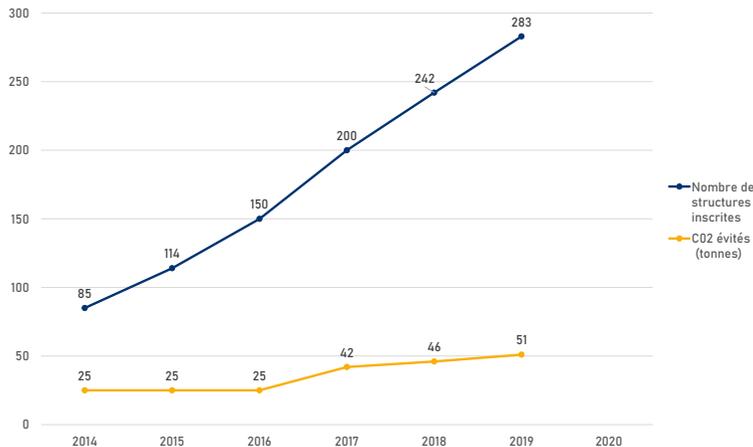
Histoire du défi

Pourquoi ce défi a-t-il été créé ?

Les changements d'habitudes en faveur d'une transition écologique doivent prendre une place à part entière dans le quotidien des français. Changer sa manière de se déplacer en adoptant des modes de déplacements plus actifs (marche, vélo, etc.), les transports en commun ou le covoiturage, à la place de l'autosolisme en fait partie. Leurs bénéfices sont connus, pour la santé comme pour l'environnement. **Déclencher ce changement de comportement passe par des actions de sensibilisation qui impliquent directement les citoyens.** C'est dans cette logique que le Défi « J'y vais ! » a été créé en 2010.

Un défi en pleine évolution

Ce défi, qui s'est tenu ces 10 dernières années, connaît une participation grandissante :



Initialement créé en Alsace, ce **Défi a désormais pour ambition de s'étendre sur toute la région Grand-Est.** Le défi comprend de plus en plus de territoires participants. En 2020, 24 territoires de la région sont partenaires du défi.

Les trois déclinaisons du Défi

Dans un premier temps, le Défi ciblait uniquement les déplacements domicile/travail à vélo pour les salariés, sous le nom de « **Au boulot, j'y vais à vélo !** ». En fonction de leur contexte, certains territoires, ont souhaité proposer une déclinaison du défi sur des modes de déplacements multimodaux sous le nom de « **Au boulot j'y vais autrement !** ». Le défi s'est également ouvert aux écoles, collèges et lycées sous le nom de « **A l'école j'y vais à vélo !** ».

L'ensemble de ces 3 déclinaisons forme le Défi « J'y vais ! »

Dates clés

• 2010

Création du Défi

• 2017

Création des déclinaisons du Défi vers le multimodal et le scolaire

• 2020

Mise en place d'un partenariat avec l'ADEME et extension du Défi à l'ensemble de la région Grand-Est

• 2020

Nouvelle identité visuelle pour le défi : nouvelle charte graphique, nouveau logo, nouveau site internet.

Principe et objectifs

En quoi consiste ce défi ?

Le principe est d'inciter un maximum de salariés et élèves à se rendre sur leur lieu de travail/scolarité autrement qu'en voiture en solo durant les deux semaines du défi. Le Défi se veut également une action solidaire : les kilomètres effectués dans le cadre du défi seront convertis en dotation financière (voir ci-après p. 10).

Quels sont les objectifs ?

La volonté est de proposer un événement ludique qui engage une réflexion sur les modes de transports utilisés pour se rendre au travail. **L'enjeu étant de déclencher un changement de comportement dans les habitudes de déplacements quotidiens.** Passer de la voiture individuelle à des modes plus actifs (marche, vélo), aux transports en commun ou au covoiturage, devient une priorité, tant d'un point de vue environnemental en réduisant notre empreinte carbone et en améliorant la qualité de l'air ; que sanitaire, en promouvant et en favorisant la pratique des mobilités actives sur la région Grand Est.

Soutenu par l'ADEME Grand Est, le Défi est co-construit par les 24 collectivités et territoires partenaires et l'association Vélo et Mobilités Actives Grand Est :

Colmar Agglomération
Saint-Louis Agglomération
Mulhouse Alsace Agglomération
Chaumont Agglomération
CA Portes de France Thionville
CC Bassin de Pompey
CC Pays Rhénan
CC Pays Ste Odile
CC Sarrebourg Moselle Sud

Conseil Départemental du Haut Rhin
Conseil Départemental de la Moselle
Conseil Départemental de Meurthe et Moselle
Metz Métropole
Parc Naturel Région des Ballons des Vosges
Pays du Lunévillois
Pays de Saverne, Plaine et Plateau

PETR Alsace du Nord
PETR Pays Bruche-Mossig
PETR Pays de la Déodatie
PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon
PETR Sélestat Alsace Centrale
PETR Pays du Sundgau
PETR Pays Thur-Doller
SCOT Vosges Centrales



Les trois défis



« Au boulot, j'y vais à vélo ! »

Il concerne les déplacements effectués à **vélo** pour aller au boulot.

Il consiste à comptabiliser :

- le nombre de participants,
- le nombre de jours pédalés,
- les kilomètres parcourus à vélo par les salariés, de leur domicile à leur lieu de travail.



« Au boulot, j'y vais autrement ! »

Il concerne les déplacements effectués en **modes actifs, en covoiturage ou transports en commun** pour aller au boulot.

Il consiste à comptabiliser :

- le nombre de participants,
- le nombre de jours pédalés,
- les kilomètres parcourus par les salariés en modes alternatifs à la voiture en solo, de leur domicile à leur lieu de travail.



« À l'école, j'y vais à vélo ! »

Il concerne les déplacements effectués à **vélo ou en modes actifs** pour aller à l'école.

Il consiste à comptabiliser :

- le nombre de participants se rendant à leur établissement en modes actifs.
- éventuellement les kilomètres parcourus à vélo ou en modes actifs du domicile à l'établissement scolaire. (facultatif)

Le Défi concerne les élèves, l'équipe enseignante et les personnels administratif et technique.

Les modes de déplacements retenus



« Au boulot, j'y vais à vélo ! »

Le défi retient les déplacements effectués à vélo :

- **vélo classique**
- **vélo à assistance électrique.**



« Au boulot, j'y vais autrement ! »

Les modes alternatifs à la voiture en solo sont retenus en cinq catégories :

- **à vélo : vélo classique ou vélo à assistance électrique,**
- **à pied, rollers ou trottinette,**
- **en transports en commun : bus, tram, car, train,**
- **en covoiturage (minimum conducteur + 1 passager)**
- **engins de déplacements personnels motorisés : trottinette électrique, monoroue, giropode, skate électrique, ...**



« À l'école, j'y vais à vélo ! »

Seuls les modes actifs sont retenus. Deux catégories sont définies :

- **vélo**
- **marche, trottinette, rollers, skateboard**

Les vélos à assistance électrique au pédalage sont admis pour les personnels enseignant, administratif ou technique de l'établissement.

Informations pratiques

Quand ?

Le Défi « J'y vais ! » se déroulera du **14 au 27 septembre 2020**.

Comment ?

Chaque entreprise, établissement, équipe ou groupe souhaitant participer doit s'inscrire sur le site Internet du défi via un référent défi identifié.

Pour qui ?

Le défi s'adresse aux structures de 3 salariés et plus.
NOUVEAUTE : pour l'édition 2020, le Défi est également ouvert aux équipes ou groupes constitués au minimum de 3 personnes (collègues, amis, famille, voisinage, etc.).

Combien ?

La participation au défi est gratuite.

Périmètre du Défi

Territoires partenaires

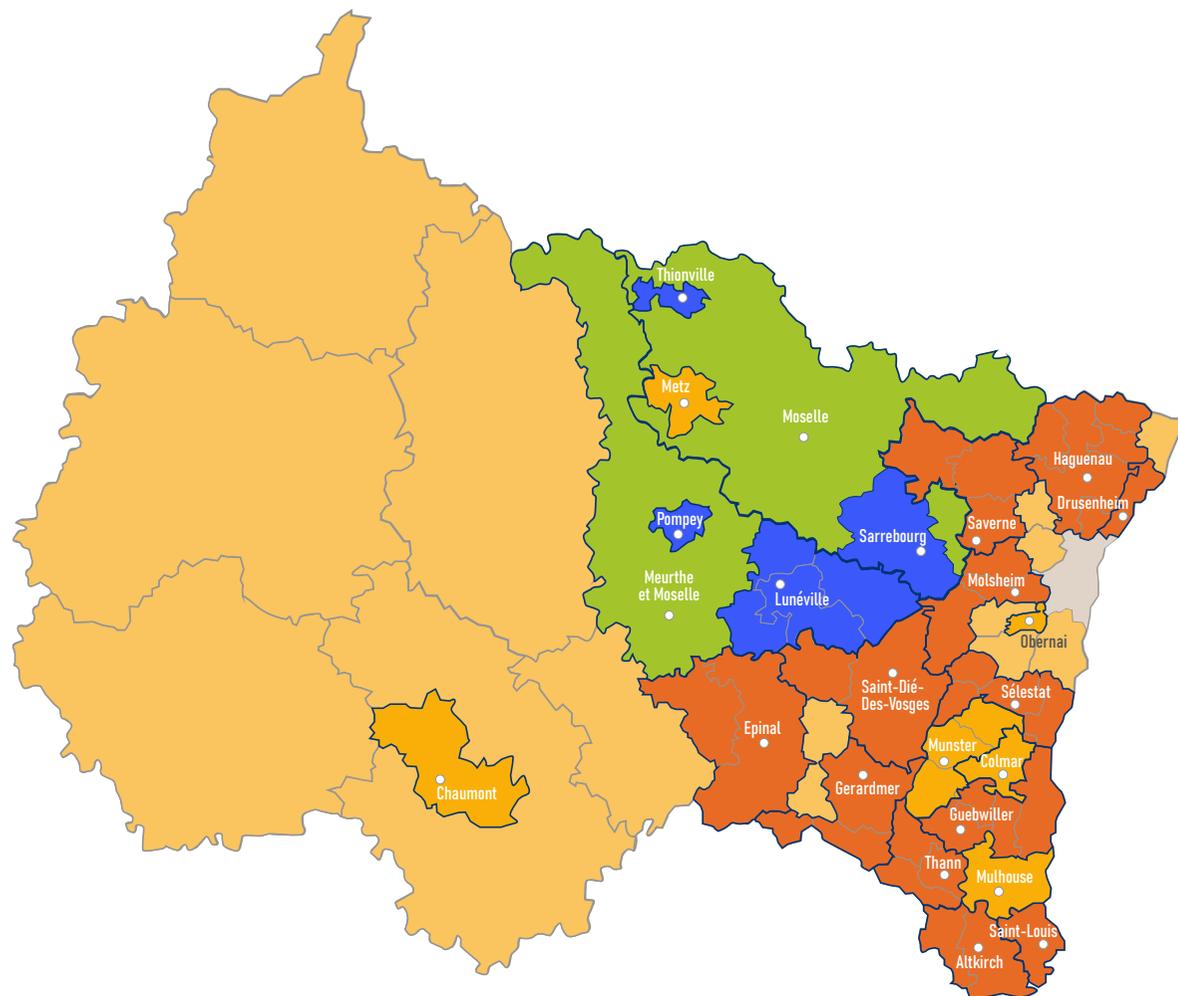
Colmar Agglomération
Saint-Louis Agglomération
Mulhouse Alsace Agglomération
Chaumont Agglomération
CA Portes de France Thionville
CC Bassin de Pompey
CC Pays Rhéna
CC Pays Ste Odile
CC Sarrebourg Moselle Sud
Conseil Départemental du Haut Rhin
Conseil Départemental de la Moselle
Conseil Départemental de Meurthe et Moselle
Metz Métropole

Parc Naturel Région des Ballons des Vosges
Pays du Lunévillois
Pays de Saverne, Plaine et Plateau
PETR Alsace du Nord
PETR Pays Bruche-Mossig
PETR Pays de la Déodatie
PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon
PETR Sélestat Alsace Centrale
PETR Pays du Sundgau
PETR Pays Thur-Doller
SCOT Vosges Centrales

Modalités complémentaires

En dehors des territoires partenaires du Défi, les entreprises, établissements, équipes ou groupes peuvent s'inscrire et participer au Défi « **Au boulot, j'y vais à vélo !** » pour démontrer leur volonté d'agir en faveur des mobilités alternatives à la voiture en solo.

Ces kilomètres parcourus ne pourront cependant pas être retenus pour le volet solidaire du défi.



 Défi vélo
Défi scolaire (écoles + collèges + lycées)

 Défi vélo + Défi multimodal
Défi collèges

 Défi vélo
(voir 3.3 du règlement)

 Défi vélo + Défi multimodal
Défi scolaire (écoles + collèges + lycées)

 Défi collèges
Défi vélo (voir 3.3 du règlement)

Un défi solidaire

La participation au Défi a également une dimension solidaire. Cette année, compte tenu de la crise sanitaire, le choix du bénéficiaire s'est porté sur le **Groupement Hospitalier de la Région de Mulhouse Sud Alsace**. Le Haut-Rhin a été particulièrement impacté par l'épidémie de la COVID-19. Durant cette période, de nombreux personnels soignants avaient choisi le vélo pour se rendre à leur travail. Cela a incité le groupement hospitalier à mettre en place **des abris vélos sécurisés sur ses différents sites**.

DOTATION DES TERRITOIRES PARTENAIRES AU DÉFI

Les territoires partenaires du Défi apporteront une contribution calculée sur la base des kilomètres parcourus sur ces territoires, à raison de 0,02 €/km à vélo et modes actifs et de 0,01 €/km parcouru avec d'autres modes, ceci à concurrence d'un montant maximum de dotation de **10 000 €**.

DONS DES PARTICIPANTS

Les participants pourront effectuer des dons volontaires au niveau de leur établissement/équipe/groupe.

Chaque participant décidera du don qu'il souhaite effectuer. Des modalités leur seront proposées sur le site Internet du Défi.

Les propositions d'affectation des dons seront précisées début septembre sur le site Internet du Défi : <https://defi-jyvais.fr>.

Les partenaires du défi

Avec le soutien de



Contact

www.defi-jyvais.fr

CONTACT PRESSE

Léa Beltzung

06.65.92.40.36

communication@vma-grand-est.fr